



CAHIER des CHARGES relatif à l'organisation de
la FINALE DEPARTEMENTALE Festival U13 Garçons et Filles
(Samedi 24 mars 2018)

Le club candidat s'engage à assurer les prestations suivantes :

1. Infrastructures/matériel :

1.1. Mise à disposition de 4 terrains à 8 (dimension de 55/68m x 40/55m) sur un site **UNIQUE.**

Les deux terrains devront être de ***bonne - voire très bonne qualité, en herbe ou synthétique***, avec le traçage réglementaire (ligne médiane, rond central, ligne de hors-jeu, ligne des 13m, point de pénalty, coup de pied de but).

Les terrains devront être proches les uns des autres (visibles du podium et couverts par la sonorisation).

1.2. Chaque terrain devra être équipé des buts réglementaires (dimension **6m x 2m**) avec filets posés, piquets de corner, de 2 bancs pour les 2 équipes en présence et une chaise pour le délégué.

1.3. Le club devra numérotter les terrains **de 1 à 4** au moyen d'une signalétique adaptée, permettant aux clubs et au public de se repérer facilement.

1.4. Le club devra mettre à la disposition du District Marne un podium couvert (avec 3 tables et 8 chaises) et une sono de bonne puissance capable de couvrir les 2 terrains, et comportant : une table de mixage, une platine CD, 1 micro avec fil, 1 micro HF, 4 enceintes (+ raccords), une prise électrique et une rallonge électrique.

1.5. Mettre à la disposition du District Marne de deux panneaux d'affichage de dimension minimale 2m x 1m (programme des rencontres, classement, informations).

1.6. Fournir 10 barrières de 2m (placées devant le podium) pour la clôture de la manifestation et 2 x 10 coupelles (2 couleurs).

1.7. Fournir 8 drapeaux de touche (rencontres simultanées sur les 4 terrains).

1.8. Mettre à la disposition du District Marne un club house ou un barnum pouvant accueillir 48 enfants, avec 6 tables et 12 bancs.



2. Intendance/organisation :

2.1. Prévoir des rafraichissements pour l'équipe d'organisation et les officiels du District Marne, soit **16 à 20 personnes maximum (arbitres compris)**.

2.2. Identifier une personne du club qui s'occupera de l'intendance et la relation avec le District, selon les indications données.

2.3. Organiser et prendre en charge les frais de restauration (déjeuner) ainsi que la réception clôturant la manifestation, avec les invités du club ou du District, et les organisateurs.

3. Communication :

3.1. Le club devra assurer la promotion de l'évènement durant les 15 jours précédents en plaçant les affiches (fournies par le district) annonçant la manifestation dans divers endroits de la commune.

3.2. Contacter un journaliste de l'Union, pour effectuer un reportage le jour de cette manifestation.

3.3. Adresser au moins un mois avant la date de la manifestation, la liste des élus locaux et personnalités à inviter pour la clôture de la manifestation.

Le District recensera les candidatures jusqu'au 15 Décembre 2017. Dans le même temps, la Commission d'Organisation visitera éventuellement les sites des clubs candidats.

Les clubs candidats seront informés avant le 29 janvier 2018 de la décision du District Marne, après validation par le Bureau ou le Comité Directeur.